

Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu - Tél : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos brèves n° 2

Après de nombreuses années d'études, après un été à vous imaginer dans la peau du professeur, vous y êtes enfin, vos premiers pas dans le métier !!

Ne restez surtout pas isolé-e-s. Outre votre tuteur, vous pouvez compter sur vos collègues (enseignants et CPE) pour vous aider dans ces premières semaines de cours qui ne sont faciles pour personne surtout quand la formation se résume à une boîte à outils et que le temps manque pour préparer les 18 heures de cours...

**RECRUTER
ET FORMER LES
ENSEIGNANTS
DE DEMAIN**

C'EST URGENT !

- POUR UNE ANNÉE DE STAGE A
1/3 TEMPS APRÈS LE CONCOURS
- POUR DES PRÉ-RECRUTEMENTS
DES LA LICENCE
- POUR UN PLAN PLURI-ANNUEL
DE RECRUTEMENT À LA HAUTEUR
DES BESOINS DES COLLEGES ET
DES LYCÉES

SNES
SNEP
SNUEP



Réunions discussion/débat à l'IUFM de Torcy

Afin de faire un premier point sur vos conditions de rentrée nous vous proposons, à la fin de votre formation disciplinaire des 20 et 22 septembre, de participer à une petite discussion-débat. Cela sera l'occasion de parler franchement et sans détour de l'entrée dans le métier sous une approche disciplinaire, sans juge ni évaluateur.

Rendez vous à l'IUFM de Torcy (salle affichée sur place) vers 16h30 le mardi 20 septembre et le jeudi 22 septembre.

Convention entre le Rectorat et l'IUFM

Si les Inspecteurs pilotent les formations disciplinaires, beaucoup ont fait appel aux enseignants de l'IUFM, intégré à l'UPEC (Paris 12) ; l'UPEC met d'ailleurs à disposition du Rectorat des formateurs et le Rectorat de Créteil a signé une convention avec l'IUFM pour mettre en place un accompagnement personnalisé pour les stagiaires et notamment les stagiaires les plus en difficultés.

C'est bien entendu insuffisant... mais d'une certaine manière, il y a du progrès : l'an dernier, en accueillant les stagiaires, le Recteur avait soigneusement omis de parler de l'IUFM. N'hésitez pas à en parler avec vos formateurs et à demander cet accompagnement.

**Grève Education
Nationale**

**Le 27
septembre 2011**

Comme les titulaires, vous avez le droit de grève. Dans le second degré, les chefs d'établissements se débrouillent eux-mêmes pour savoir quels enseignants étaient grévistes, donc légalement vous n'avez à prévenir personne !

Stagiaires :
vous avez besoin du SNES, le
SNES a besoin de vous...
ADHEREZ AU SNES-FSU !!

CONTACTEZ LE SNES-FSU
stagiaires@creteil.snes.edu
01 41 24 80 89 (n° réservé aux stagiaires !)
Posez-nous vos questions, faites nous part
de vos premières expériences.

« Le métier, parlons-en »

Durant l'année de stage, l'institution va fortement vous inciter à appliquer les dernières réformes (socle commun, réforme du lycée, etc.). Celles-ci, héritières de la stratégie de Lisbonne, visent à l'acquisition par les élèves de savoirs et de comportements utilitaristes avec comme toile de fond le seul objectif de l'« employabilité ». La seule maîtrise théorique du socle commun pour les élèves issus des catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées, ceux qui auront un peu plus de chance trouveront une place dans un lycée en sur-effectif. A cette conception de l'école, nous opposons celle des savoirs et de la culture et promouvons l'objectif de l'acquisition par tous d'outils intellectuels permettant la compréhension du monde et de ses évolutions. La formation de l'esprit de nos élèves requiert d'envisager le métier d'enseignant comme un métier de conception bien loin du mimétisme induit par le compagnonnage, enfermant notre fonction dans des tâches d'uniformisation et d'évaluation. Hors de l'institution, loin du regard de ceux qui à la fin de l'année auront à vous évaluer et vous titulariser, le SNES-FSU offre un espace de discussion et de débat dont vous aurez besoin, dès cette année. **Profitez-en, et participez aux réunions que nous organisons sur les lieux de formation et au stage syndical du 14 novembre !**

PARTICIPEZ AU STAGE SYNDICAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE !

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS salle Jean Jaurès 9H à 17H

Métro République, 3 rue du château d'eau

Au programme :

1) Premières expériences du métier : témoignages et débat

Quelles sont vos conditions réelles d'exercice ? Quel bilan tirez-vous de ce premier mois ?

2) Questions de carrière

Procédure de titularisation, évaluation dans la suite de votre carrière, que peuvent exiger de vous vos supérieurs hiérarchiques, de quoi se compose le salaire, qu'est-ce qu'une heure supplémentaire... ?

3) Enseignant et fonctionnaire

Recruté par concours, vous n'avez pas de contrat, mais êtes régis par un statut, celui de fonctionnaire, complété pour les enseignants par le fameux « décret de 50 ». Quelles garanties cette particularité apporte-t-elle au fonctionnaire, et au service public ? Jean-Michel Harvier, militant du SNES Créteil et au niveau national, du secteur juridique du SNES, répondra à cette question, et à bien d'autres !

4) Le travail enseignant aujourd'hui

Le SNES collabore depuis longtemps avec le CNAM sur le travail enseignant. Alice Cardoso, qui anime ces questions au SNES national, viendra faire le point de ces recherches, particulièrement riches d'analyses mais aussi de pistes d'alternatives.

Comme tous les agents de l'État, titulaires et non-titulaires, vous avez le droit de participer à une formation syndicale, dans la limite de 12 journées par an. Vous n'avez pas à rattraper les cours que vous n'auriez pas pu assurer. Il suffit de déposer au secrétariat de votre établissement, au moins un mois à l'avance, votre lettre de demande de congé au

Recteur (voir modèle ci-dessous). Le plus souvent, votre demande reste sans réponse, ce qui signifie que le congé est accordé. En cas de refus (notamment du chef d'établissement), contactez-nous !

Afin de prévoir l'affluence et de vous prévenir en cas de changement éventuel, prévenez nous de votre participation à ce stage en envoyant un mel à stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

NOM, Prénom : Grade et fonction : Etablissement : à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil

S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur, Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du

11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des

fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de

solliciter une autorisation d'absence pour le XX/XX/200X pour participer à un

stage syndical qui aura lieu à XXXX. Il est organisé

par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages

ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995). Je vous prie d'agréer,

Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature